



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mr le Maire Jean-Claude HUSSON
Place du Jeu de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Copie : les Conseillers Municipaux

Saint Arnoult en Yvelines le 15 mars 2019

Objet : Réfection Ressourcerie

Monsieur le Maire,

A notre connaissance l'origine de l'incendie de la Ressourcerie de Saint Arnoult a été avancée comme accidentelle. Cependant cet incendie coïncide avec la période d'incendie de poubelles sur notre commune conduisant des arnolphiennes et arnolphiens à douter de cette conclusion.

Le lieu incendié étant une maison communale, nous sollicitons de votre bienveillance la mise à notre disposition du rapport de gendarmerie formalisant ses conclusions quant à l'origine du dit incendie

Le conseil municipal a validé l'attribution d'une somme de quelques 30 000 euros pour participation à la réfection de ce lieu, somme issue des impôts communaux.

Des citoyennes et des citoyens ne comprennent pas que si l'origine de l'incendie est accidentelle et qu'une assurance était en cours de validité pour ce type d'incident, une telle somme à payer par les arnolphiennes et les arnolphiens.

Merci par avance de bien vouloir nous préciser la raison de ce « reste à charge ».

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement



Antoine PUJOL
Président de l'association Comités de Quartiers